



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Demi-journée rentrée scolaire

Vous avez un mois pour la prendre !



SEPTEMBRE 2021

C'est la rentrée scolaire, et pour accompagner les enfants lors de cet événement important pour eux (et pour leurs parents !), **les salariés bénéficient d'une demi-journée de congés.**

L'accord collectif de France Télévision le dit, l'accord égalité professionnelle signé le 7 juillet 2021 par la Cfdt vient préciser cette disposition :

- Bénéficient de la demi-journée rentrée scolaire les mères, pères, les salariés ayant seuls la charge d'un ou plusieurs enfants inscrit en **maternelle, en primaire, en classe de 6^{ème}.**
- Cette autorisation d'absence rémunérée est étendue aux **salariés PACSÉS** avec un parent d'enfant scolarisé jusqu'en 6^{ème}, ou aux **salariés vivant maritalement** avec un parent.
- Les salariés concernés peuvent bénéficier d'autres **aménagements de leurs horaires de travail la semaine de la rentrée scolaire**, sans réduire pour autant le temps de travail sur la semaine (déduction faite de la demi-journée rentrée scolaire).

Faut-il prendre la demi-journée le jour de la rentrée ?

NON, vous avez un mois après la rentrée des classes pour prendre ce congé.

Cette absence n'entraîne pas la perte de jours RTT, et ce congé peut être cumulé avec d'autres types d'absences, congés, RTT, récup, etc...

La Cfdt France Télévisions souhaite une bonne rentrée à tous, petits et grands !

SUIVEZ-NOUS SUR

@cfdt_ftv

/cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR



[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**